



# COMMUNIQUE DE PRESSE



INTERNATIONAL  
OLYMPIC  
COMMITTEE

ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE



AOUT 2020

## EGALITE DES GENRES

# L'ACNOA MILITE POUR LES BONNES PRATIQUES





**E**n date du 8 juillet 2020, la commission pour l'égalité des genres s'est réuni dans le cadre de ses missions. Après la première séance du 8 Mai 2020, la deuxième a permis à la commission de valider son mandat ceci sous la coordination de la vice présidente de l' ACNOA et présidente de la commission Matlohang Moiloa-Ramoquopo.

La commission reconnaît les statuts de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique, ACNOA, en ce qui concerne la représentation

des femmes et approuve le mandat et le reconnaît comme devant être ratifié par le comité exécutif de l'ACNOA.

Toutefois, la commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA observe qu'il n'y a pas de représentation équitable des femmes dans les autres commissions de l'ACNOA. Elle décide ainsi de proposer au président de l'ACNOA d'inclure des femmes dans les autres commissions et convient que les femmes qui seront désormais nommées par les zones de l'ACNOA pour servir dans les différentes



AOUT 2020

Commissions et devraient avoir l'expertise nécessaire pour la commission désignée pour siéger.

Recommander des noms de femmes au Comité exécutif pour considération par les commissions s'inscrit dans les objectifs de renforcement de la question du genre dont les grands points vont figurer en terme d'activités dans le plan de l'ACNOA pour l'égalité des genres de 2020 et 2024 avec en priorité celles à mettre en œuvre en 2020 et 2021. Ce plan sera présenté au Comité International Olympique.

La commission va présenter le plan actualisé au Comité exécutif de l'ACNOA en vue de l'augmentation du Budget de mise en œuvre du plan pour l'égalité des genres. Le partage des meilleurs pratiques fera l'objet d'un examen des programmes d'autres organisations.

Par ailleurs, la commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA reconnaît l'enquête du CIO sur l'égalité des genres et va discuter du rapport d'enquête pour déterminer l'impact sur l'Afrique et va créer



un réseau de femmes dans tous les Comités Nationaux Olympiques, les zones et autres parties prenantes clés.

Rappelons que c'est en février 2019 que le nom de la commission est connu sous l'appellation « **Commission**



**de l'égalité des genres de l'ACNOA »** après avoir été changé de « commission des femmes dans le sport de l'ACNOA ».

Sa fonction principale est de Conseiller le comité exécutif de l'ACNOA sur

toutes les questions liées au développement et à l'avancement des femmes dans tous les domaines du sport, encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans sa structuration, la commission sera composée de neuf (9) membres au maximum issus des zones respectives désignés pour un mandat de quatre (4) ans.

“

**Encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport.**

”





AOUT 2020

Le président de l' ACNOA, Mustapha BERRAF , a exprimé ses vœux de bonne santé et de

réussite à tous les membres de la commission.





**AOUT 2020**

## **RÉSOLUTIONS DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES DE L'ACNOA 8 MAI 2020**

- 1. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA reconnaît les statuts de l'ACNOA en ce qui concerne la représentation des femmes.*
- 2. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA approuve le mandat.*
- 3. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA reconnaît que le mandat sera transmis au Comité Exécutif de l'ACNOA pour ratification.*
- 4. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA observe qu'il n'y pas de représentation équitable des femmes dans les autres commissions de l'ACNOA, décide de proposer au président de l'ACNOA d'inclure des femmes dans les autres commissions de l'ACNOA. La Commission pour l'égalité des genres convient que les femmes qui seront nommées par les zones de l'ACNOA pour servir dans les différentes Commissions de l'ACNOA devraient avoir l'expertise nécessaire pour la Commission désignée pour siéger.*
- 5. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA recommandera des noms de femmes au Comité Exécutif pour considération par les commissions de l'ACNOA.*
- 6. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA examinera le plan de l'ACNOA pour l'égalité des genres 2020-2024 et prioriser les activités à mettre en œuvre en 2020 et 2021.*
- 7. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA présenter le plan de l'égalité des genres de l'ACNOA au CIO et déterminer les fonds disponibles pour le plan.*
- 8. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA présenter le plan actualisé au Comité Exécutif de l'ACNOA en vue de l'augmentation du budget de mise en œuvre du Plan pour l'égalité des genres.*
- 9. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA examinera les programmes d'autres organisations pour partager les meilleures pratiques.*
- 10. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA reconnaît l'enquête du CIO sur l'égalité des genres et discutera le rapport d'enquête pour déterminer l'impact sur l'Afrique.*
- 11. La Commission pour l'égalité des genres de l'ACNOA entend créer un réseau de femmes dans tous les CNO, Zones et autres parties prenantes clés.*





## MANDAT DE LA COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

### Nom

Le nom de la Commission sera connu sous le nom de « Commission de l'égalité des genres de l'ACNOA », après avoir été changé de « Commission des femmes dans le sport de l'ACNOA » lors de la réunion du Comité Exécutif en Février 2019.

### Fonction principale

- Conseiller le Comité Exécutif de l'ACNOA sur toutes les questions liées au développement et à l'avancement des femmes dans tous les domaines du sport ;
- Encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.

### Responsabilités

*Les responsabilités de la Commission sont, entre autres :*

- Fournir des directives politiques et un plan de mise en œuvre à l'ACNOA sur le développement des femmes dans tous les secteurs du sport ;
- Mettre en œuvre les lignes directrices du CIO sur l'égalité des genres au sein de l'ACNOA et guider les CNOs dans le processus de mise en œuvre ;
- Développer et renforcer l'ancrage de l'égalité des genres dans les constitutions et les politiques des CNO au sein des Zones respectives de l'ACNOA ;
- Assurer la représentation des femmes dans toutes les structures de l'ACNOA à travers des actions ciblées et des stratégies de mise en œuvre ;
- Répondre aux objectifs clés du développement et de l'avancement des femmes dans le sport en se concentrant sur

o Structures de gouvernance et systèmes

o Sport (athlètes, entourage, équipes de soutien, équipes médicales, personnel, etc.)

o Financement (veiller à ce que des opportunités soient





également accordées aux athlètes féminines, aux administrateurs des CNOs, à l'ACNOA, etc.).

## Structure

- La Commission pour l'Égalité des genres sera composée de neuf (9) membres au maximum.
- Les membres seront des représentants des sept (7) Zones de l'ACNOA, 1 de la commission des athlètes et le Président de la commission qui est membre du Comité Exécutif de l'ACNOA.
- Le Président de la Commission sera le Vice-Président chargé de la responsabilité de l'Égalité des genres au sein du Comité Exécutif de l'ACNOA.
- Les membres de la Commission de l'Égalité des genres de l'ACNOA feront partie du Comité Exécutif de la Zone pour superviser la mise en œuvre du plan d'égalité des genres au niveau des zones, conformément au plan de l'ACNOA et pour assurer la représentation des femmes dans les structures des Zones.

## Nomination des membres de la Commission

- Les membres de la Commission seront nommés par leurs Zones respectives pour servir à la Commission
- Les zones sélectionneront les candidatures à proposer à l'ACNOA parmi les candidatures reçues des CNOs. Chaque Zone doit transmettre deux (2) noms à l'ACNOA pour considération.
- Le Comité Exécutif de l'ACNOA fera la sélection parmi les nominations reçues en tenant compte de toutes les Zones, contribution à la promotion de la femme dans les CNOs et les Zones respectives
- La Commission des athlètes sera représentée par un membre qui sert déjà à la Commission des athlètes de l'ACNOA et qui sera recommandée par la Commission des athlètes.

## Mandat

- Les membres de la Commission ont un mandat de 4 ans
- Le mandat est lié au mandat du Comité Exécutif de l'ACNOA. Autrement dit, la Commission sera réexaminée tous les quatre ans après l'élection du nouveau Comité Exécutif de l'ACNOA
- Les membres seront retirés de la Commission s'ils manquent deux réunions au cours de l'année civile OU s'ils ne contribuent pas à





l'avancement des activités de la Commission au niveau continental et au niveau de la Zone

- Toute vacance causée par la révocation d'un membre de la commission doit être comblée à partir de la liste des candidatures des Zones déjà existante.

## Réunions de la Commission

- Les réunions de la Commission sont présidées par le président. En l'absence du Président, le Vice-Président désigné préside la réunion.
- Le quorum pour la réunion sera de 50% +1. En l'absence de quorum, les résolutions du quorum doivent être distribuées à tous les membres pour contribution et l'accord.
- L'avis de convocation est transmis à tous les membres au moins un mois avant la réunion. Les membres doivent confirmer la disponibilité dans les 7 jours suivant la réception de l'avis.
- Le procès-verbal de la Commission est transmis au moins 14 jours après la réunion.

## Les décisions

- La Commission fera des recommandations qui seront présentées au Comité Exécutif de l'ACNOA par le Président.
- Le Comité Exécutif de l'ACNOA ratifiera les recommandations comme décisions de mise en œuvre.

